



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2019-162-6.23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2019-162 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 octobre 2023, ses membres ont adopté le Règlement n° 2019-162-6.23 modifiant le règlement n° 2019-162 concernant la circulation et le stationnement;

QUE ce règlement a pour objet d'ajouter à l'annexe A - Panneaux d'arrêt, un panneau d'arrêt sur la rue Gabriel à l'intersection de la rue Denise, direction Est, et deux autres sur le chemin Cochrane, à l'intersection du chemin Riendeau, direction Nord et Sud.;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 26^{ième} jour du mois d'octobre 2023.

André Martel

Signé avec ConsignO Cloud (26/10/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



André Martel
Greffier-trésorier